

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR TERRITORIAL 2022

TOUTES SPÉCIALITÉS

ÉPREUVE DE NOTE

NOTE OBTENUE : 17.50 / 20

Communauté d'agglomération de Techniaglo

le 16 juin 2022

Note à l'attention du Directeur Général des Services

Objet : Enjeux et développement de la production d'énergie.

Les récentes évolutions législatives (Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, Loi Énergie-Climat ainsi que les réformes territoriales telles que les Lois Notre et Maptam) ont donné aux collectivités locales de nouvelles compétences et de nouveaux outils en matière de politique énergétique.

Dans un contexte d'évolution des pratiques et de nécessaires évolutions environnementales, les collectivités qui sont à la fois consommatrices, productrices d'énergie, aménageuses et incitatrices, se doivent d'adapter les objectifs nationaux au contexte local.

Cette note présentera les enjeux de la maîtrise et de production énergétiques en détaillant le contexte incitatif par les collectivités locales (I.a) ainsi que leurs enjeux en matière d'énergie ((I.b) seront ensuite détaillés les champs d'actions des collectivités dans la maîtrise et la production d'énergies (II a) tout en s'appuyant sur les retours d'expérience et les initiatives locales (II.b)

Des propositions opérationnelles pour développer la production d'énergie à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Techniaglo seront formulées. La création et l'impulsion du projet nécessitant la mise en œuvre d'un diagnostic (I a) et une réflexion co-construite et collaborative adaptée au territoire (I b). Des actions concrètes de mise en œuvre seront présentées en détaillant l'importance de l'exemplarité. (II a) et l'implication de l'ensemble des usagers et acteurs du territoire (II b).

I – LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN PREMIERE LIGNE DE LA MAÎTRISE ET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

a) Un contexte incitatif pour les collectivités locales

Compétentes sur les volets énergies des SCOT, PLUi et PCAET, les EPCI ont en charge la déclinaison opérationnelle des objectifs nationaux. Ainsi, elles devront réduire de 20 % la consommation d'énergie finale d'ici 2030 (année de référence 2012) et de 50 % d'ici 2050. Quant à la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, elle impose à ce que 30 % de la chaleur consommée en France soit l'origine renouvelable d'ici 2030.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial obligatoire pour les EPCI de plus de 20000 habitants, permet de décliner ces objectifs nationaux. Les actions du PCAET sont renforcées par la Loi de Programmation de 2005 qui fixe les orientations de la politique énergétique (compétence d'exploitation des installations d'énergies renouvelables) et par l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la production locale d'énergie permettent aux collectivités d'aménager, l'exploiter, de faire aménager et de faire exploiter les installations.

Enfin, le contexte sociétal d'évolution des pratiques crée une forte demande de la part des territoires (contexte sanitaire et contexte de prise de conscience environnementale) et incite au développement du télétravail, à l'évolution des mobilités ou encore à la relocalisation des productions.

b) Les enjeux pour les collectivités locales

Facteurs de la réussite de la transition, les collectivités territoriales sont en première ligne (Régions, Départements, Syndicats Mixtes, PNR, SCOT intercommunalités et communes). Avec un coût économique de 57€ par habitant et par an, la maîtrise de l'énergie demande une véritable synergie.

Les enjeux pour les collectivités locales sont de répondre aux facteurs propres à leurs territoires autour de quatre grands piliers que sont :

- L'offre disponible sur leur territoire (offres de production d'énergie, offre d'infrastructures et offres de fourniture de l'énergie.
- Les demandes en énergie des consommateurs, des bâtis ou encore de l'organisation urbaine en général. Le patrimoine bâti représentant environ 80 % des consommations des collectivités, largement devant la carburant et l'éclairage public.
- Le volet sociétal comprenant la sensibilité socio-culturelle, l'acceptabilité, les ressources et la stratégie et la synergie des acteurs.
- La gouvernance selon le cadre réglementaire local et se situant entre incitations et soutiens, entre accompagnement et communication.

II - LES OUTILS A DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA MAÎTRISE ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

a) Les champs d'actions des collectivités locales

Les leviers de la stratégie des collectivités locales peuvent se décliner en différents champs d'actions.

Ainsi, les grandes politiques sectorielles peuvent intervenir sur les axes de la demande en énergie (Politique de l'habitat, de déplacement ou encore d'urbanisme), de la distribution de l'énergie (la collectivité étant propriétaire des réseaux) et de la production d'énergies renouvelables locales.

Les collectivités peuvent également agir sur leur propre patrimoine en effectuant des bilans énergétiques et techniques, en ayant une bonne gestion de l'existant et en mettant en place des actions de diminution des consommations de ses bâtiments et dans les déplacements de leurs personnels.

La fiscalité permet aux collectivités d'inciter l'ensemble des usagers et acteurs de leurs territoires à adapter des comportements moins consommateurs en énergie (réduction ou majoration des taxes foncières (voire d'habitation), incitations sur la production des déchets, mise en place de taxes locales... intégrer des critères d'efficacité énergétiques dans la commande publique est également incitatif.

Enfin, les collectivités ont un rôle d'animation et de sensibilisation permettant à la fois une acceptabilité de leurs politiques et de leurs projets et à la fois d'accompagner les changements (ménages, entreprises et acteurs économiques, équipes éducatives, agriculteurs, bailleurs sociaux ou encore acteurs opérationnelles de l'aménagement.

b) S'appuyer sur les retours d'expérience et les initiatives locales

Au-delà de l'accompagnement pouvant leur être apporté dans le cadre de leurs compétences respectives par la Région ou le Départements, les collectivités locales peuvent se tourner vers d'autres acteurs pouvant leur prodiguer chiffres, conseils et accompagnements techniques. Ainsi, les différents rapports autour de la maîtrise de l'énergie édités par l'ADEME ou encore AMORCE peuvent constituer une aide précieuse. Le soutien des Agences Locales Énergie et Climat permet d'accompagner les collectivités dans la définition de

leur plan d'actions. Participer à des rencontres nationales et prendre contact avec d'autres collectivités permet de compiler les retours d'expériences et d'en tirer des enseignements. Mais au-delà des actions connues, les collectivités doivent pouvoir s'appuyer sur des initiatives locales, existantes ou en cours de création qui leur permettront d'accéder à des actions innovantes. Tester ces initiatives permet un dynamisme au projet et une implication forte des différents acteurs du territoire. Incitées par le contexte législatif et sociétal, les collectivités locales ont de forts enjeux dans la maîtrise et la production énergétique. Leurs champs d'actions leur permettent d'agir sur de nombreux volets, le tout en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et acteurs du territoire.

PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES POUR DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE TECHNIAGGLO

Développer la production d'énergie à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération nécessite d'impulser et de créer un véritable projet construit en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial. Les actions proposées détailleront l'importance de l'exemplarité (II a) et devant être destinées à l'ensemble des acteurs du territoire (II b) et que le diagnostic (I a) et le montage de projet co-construit et collaboratif (I b) permettront de définir.

I – CRÉER ET IMPULSER LE PROJET

a) La nécessité de réaliser un diagnostic

Afin de monter un projet en accord avec les spécificités propres au territoire de Techniagglo, un agent référent devra être désigné dès l'impulsion politique. Son rôle sera d'établir le diagnostic (état des lieux, demandes, leviers d'actions possibles). La création d'un comité de pilotage par les aspects décisionnels et d'un comité technique permettront d'insuffler une dynamique et de faire avancer le projet de manière concentrée et administrative. Le référent devra être en mesure de coordonner les actions avec l'ensemble des services de Techniagglo concernés par le projet et avec l'ensemble des partenaires extérieurs.

Les actions proposées devront être planifiées dans le temps budgétisées (recherches de financement incluses) et devront pouvoir être évaluées dans le temps.

Le plan de communication devra être proposé dès la phase de diagnostic.

Le projet devra être intégré dans tous les outils de planification de Techniagglo, la création d'un schéma Directeur des Énergies est souhaitable.

La réalisation du diagnostic permettra d'identifier les freins existants et de prendre des mesures ou proposer des actions en fonction.

À l'issue du diagnostic, le montage juridique devra être formalisé et il devra traduire la stratégie globale de développement.

b) Un projet collaboratif et co-construit adopté au territoire

Développer la production d'énergie va impliquer l'ensemble des services de la collectivité mais également tous les

usagers et acteurs du territoire. Sur un temps long, impliquer l'ensemble des partenaires dès le début du projet est primordial. Cela peut concerner des demandes de financements (appels à projets éventuels, FEDER, Région, Départements...)

La construction et le suivi des actions devra s'effectuer en collaboration avec les acteurs économiques et sociaux concernés sur le territoire. Les impliquer permet de définir des actions en cohérence avec le territoire, leurs attentes, les moyens et de créer une dynamique territoriale.

Le plan de communication permettra à tous d'être informés de la démarche de la collectivité, des avancés et du suivi des actions.

II – DES ACTIONS CONCRÈTES IMPLIQUANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS

a) L'importance de l'exemplarité :

La plus grosse dépense énergétique provenant du patrimoine bâti de la collectivité, un diagnostic précis devra être réalisé qui permettra la mise en place d'actions de production d'énergie. Selon les sites, ces actions pourront concerner la mise en place de panneaux solaires ou photovoltaïques sur ces bâtiments, le raccordement à un réseau de chaleur ou encore l'utilisation de gaz renouvelable.

La récupération de biodéchets issus des cantines scolaires ou de cuisines centrales pourra permettre une valorisation dans une usine de méthanisation.
Des bornes de recharge permettront la production d'hydrogène ce qui permettra de remplacer au fur et à mesure la flotte de véhicules de la collectivité.

b) Des actions destinées à l'ensemble des acteurs du territoire

Comme elle le réalisera par son patrimoine, Techniagglo pourra sensibiliser puis accompagner les usagers pour leur production d'énergie. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'un soutien administratif ou financier.

Des projets de plus grande envergure pourront être menés telle que la construction et mise en service d'une usine de méthanisation ou encore le développement d'un réseau de chaleur via l'incinération des déchets ordures ménagères.

Une campagne d'accompagnement de la rénovation des logements pourra permettre de les adopter à ces nouvelles solutions de production d'énergie proposées.

Développer la production d'énergie sur le territoire de Techniagglo nécessite de monter un véritable projet et outil de planification. Les actions menées devront être en cohérence avec le territoire et devront impliquer l'ensemble des parties prenantes.

Le projet devra plus globalement se penser en concomitance avec la réduction de la consommation des énergies sur un temps long et avec des investissements importants.

Véritable sujet de développement durable, la maîtrise et la production d'énergie répond pleinement aux enjeux environnementaux économiques et sociétaux.